

RAPPORT N° 2025-3 - 1 . 12 . 12

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23/06/2025

**Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental.
Budget général.**

Le présent rapport a pour objet de vous proposer une actualisation du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental afin de tenir compte de l'évolution des besoins des Val-de-Marnais, des engagements du projet d'administration, des orientations prioritaires de notre collectivité et des nécessités des services départementaux.

1. Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés.

Compte tenu de la difficulté à recruter des titulaires sur les emplois de la collectivité, des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels (article L. 332-8 2°) à défaut de candidats titulaires. Ces recrutements, sur des contrats pouvant aller jusqu'à 3 ans, permettront de garantir l'attractivité de la collectivité et de sécuriser le personnel recruté le cas échéant.

Il est donc proposé d'ouvrir à la voie contractuelle les emplois suivants :

2 emplois d'administrateur pour exercer les missions de :

- directeur à la direction des Ressources Humaines,
- directeur à la direction des Finances,

12 emplois d'attaché pour exercer les missions de :

- chargé de construction budgétaire et référent marché à la direction de l'Autonomie,
- chef de projets à la direction de l'Autonomie,
- directeur à la direction des Ressources Humaines,
- directeur à la direction des Finances,
- responsable de service à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative,
- chef de projet à la direction des Collèges,
- responsable de service à la direction des Relations à la Population,
- responsable de service adjoint à la direction des Relations à la Population,
- correspondant RH – chargé de mission à la direction des Relations à la Population,
- responsable administratif et finances à la direction de la Culture,
- responsable de service adjoint à la direction de la Logistique
- responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne à la direction de l'Evaluation, des Méthodes et de l'Organisation.

6 emplois de rédacteur pour exercer les missions de :

- responsable de secteur à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative,
- secrétaire de direction à la direction de l'Assainissement et de la QUALITÉ des Milieux Aquatiques,
- assistant information téléphonique à la direction des Relations à la Population (2),
- assistant information téléphonique/permanences villes à la direction des Relations à la Population,
- responsable MQI (Mission Qualité Information) permanents villes à la direction des Relations à la Population.

2 emplois de technicien pour exercer les missions de :

- chargé d'atelier photographique à la direction des Archives,
- responsable de secteur à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative.

1 emploi d'agent de maîtrise pour exercer les missions de :

- agent de maintenance à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative.

1 emploi d'adjoint administratif pour exercer les missions de :

- chargé d'accueil physique à la direction des Relations à la Population.

4 emplois d'adjoint technique pour exercer les missions de :

- chargé d'opérations à la direction des Espaces Verts et du Paysage,
- maître d'hôtel à la direction de la Logistique,
- agent de tri / chauffeur à la direction des Relations à la Population,
- agent de tri / numérisation à la direction des Relations à la Population

2. Recrutement d'un contractuel en contrat à durée indéterminée conformément à l'article L. 332-12 du Code de la fonction publique :

Un rédacteur à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse exerçant les missions de collaborateur ASE respecte les conditions pour bénéficier d'un contrat à durée indéterminée. Conformément à la loi, il est proposé à cette personne de bénéficier d'un contrat de droit public à durée indéterminée :

- 1 rédacteur au 6^{ème} échelon (indice brut 431 - indice majoré 386).

3. Suppression de 4 emplois dans le cadre d'une évolution d'organigramme

L'évolution de l'activité des services en lien avec les besoins de la population amène régulièrement les directions et services à réévaluer et à adapter les missions des postes.

Suite aux ajustements d'organisation, il est proposé d'adopter les modifications suivantes :

- suppression de 1 emploi d'attaché assurant les missions de responsable de service à la direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales,
- suppression de 1 emploi d'attaché assurant les missions de chargé de projets à la direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales,
- suppression de 1 emploi d'attaché assurant les missions de chargé de missions à la direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales,
- suppression de 1 emploi d'attaché principal assurant les missions de chargé de missions à la direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales.

4. Création de 2 emplois par suppression simultanée de 2 emplois dans le cadre d'évolution d'organigramme

L'évolution de l'activité des services en lien avec les besoins de la population amène régulièrement les directions et services à réévaluer et à adapter les missions des postes notamment lors de mouvements de personnels tels que des mutations externes, de la mobilité interne ou des départs à la retraite.

Il est précisé que, si les emplois créés ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 à L. 332-14.

Suite aux ajustements d'organisation, il est proposé d'adopter les modifications suivantes :

- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer la fonction de chargé d'assurances et des suivis des questions de l'enfance à la direction des affaires Juridiques et du Patrimoine,
- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de rédacteur pour assurer la fonction de responsable de secteur à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative.

Au terme de ces modifications, les effectifs budgétaires inscrits au tableau indicatif des grades et emplois du budget général s'établissent à 7 180 emplois ouverts.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. WEIL
Vice président du Conseil départemental



DÉLIBÉRATION N° 2025 -3 - 1 . 12 . 12

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23/06/2025

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le 23/06/2025,
dans la salle des séances de l'Hôtel du Département,
conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Étaient absents excusés :

Membres de la commission ayant donné délégation de vote pour la séance :

Objet : Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget général.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L313-1 et L332-8 ;

Vu sa délibération n° 2025-2 - 1.8.8 du 7 avril 2025 portant mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget général ;

Vu l'avis du comité social territorial ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Sur le rapport présenté au nom de la 1^{ère} commission par Mme Coulon ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er}: Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés.

2 emplois d'administrateur pour exercer les missions de :

- directeur à la direction des Ressources Humaines,
- directeur à la direction des Finances.

12 emplois d'attaché pour exercer les missions de :

- chargé de construction budgétaire et référent marché à la direction de l'Autonomie,
- chef de projets à la direction de l'Autonomie,
- directeur à la direction des Ressources Humaines,
- directeur à la direction des Finances,
- responsable de service à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative,
- chef de projet à la direction des Collèges,
- responsable de service à la direction des Relations à la Population,
- responsable de service adjoint à la direction des relations à la population,
- correspondant RH - chargé de mission à la direction des Relations à la Population,
- responsable administratif et finances à la direction de la Culture,
- responsable de service adjoint à la direction de la Logistique,
- responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne à la direction de l'Evaluation, des Méthodes et de l'Organisation.

6 emplois de rédacteur pour exercer les missions de :

- responsable de secteur à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative,
- secrétaire de direction à la direction de l'Assainissement et de la QUALITÉ des Milieux Aquatiques,
- assistant information téléphonique à la direction des Relations à la Population (2),
- assistant information téléphonique/permanences villes à la direction des Relations à la Population,
- responsable MQI (mission qualité information)/permanents villes à la direction des Relations à la Population.

2 emplois de technicien pour exercer les missions de :

- chargé d'atelier photographique à la direction des Archives,
- responsable de secteur à la direction de la jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative.

1 emploi d'agent de maîtrise pour exercer les missions de :

- agent de maintenance à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative.

1 emploi d'adjoint administratif pour exercer les missions de :

- chargé d'accueil physique à la direction des Relations à la Population.

4 emplois d'adjoint technique pour exercer les missions de :

- chargé d'opérations à la direction des Espaces Verts et du Paysage,
- maître d'hôtel à la direction de la Logistique,
- agent de tri / chauffeur à la direction des Relations à la Population,
- agent de tri / numérisation à la direction des Relations à la Population.

La rémunération de ces agents contractuels sera établie selon l'expérience professionnelle, les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité

Article 2 : Recrutement d'un contractuel en contrat à durée indéterminée conformément à l'article L. 332-12 du Code de la fonction publique :

- 1 rédacteur au 6^{ème} échelon (indice brut 431 - indice majoré 386).

Article 3 : Création de 2 emplois par suppression simultanée de 2 emplois dans le cadre d'évolution d'organigramme :

- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer la fonction de chargé d'assurances et des suivis des questions de l'enfance à la direction des Affaires Juridiques et du Patrimoine,
- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de rédacteur pour assurer la fonction de responsable de secteur à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative.

Article 4 : Suppression de 4 emplois dans le cadre d'une évolution d'organigramme :

- suppression de 1 emploi d'attaché assurant les missions de responsable de service à la direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales,
- suppression de 1 emploi d'attaché assurant les missions de chargé de projets à la direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales,
- suppression de 1 emploi d'attaché assurant les missions de chargé de missions à la direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales,
- suppression de 1 emploi d'attaché principal assurant les missions de chargé de missions à la direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales.

Article 5 : La rémunération de ces agents contractuels sera établie selon l'expérience professionnelle, les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

Article 6 : L'ensemble des créations et suppressions précitées vaut modification du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental du budget général.

Article 7 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget général.

Article 8 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun - 43, rue du Général de Gaulle 77000 Melun - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification. La juridiction administrative peut être saisie à partir du site <https://www.telerecours.fr>.

Le Président du Conseil départemental

Olivier Capitanio

RAPPORT N° 2025-3 - 1 . 13 . 13

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23/06/2025

**Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental.
Budget annexe d'Assainissement.**

Le présent rapport a pour objet de vous proposer une actualisation du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental, afin de tenir compte de l'évolution des besoins des Val-de-Marnais, des engagements du projet d'administration, des orientations prioritaires de notre collectivité et des nécessités des services départementaux.

Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés :

Compte tenu de la difficulté à recruter des titulaires sur les emplois de la collectivité, des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels (article L. 332-8 2°) à défaut de candidats titulaires. Ces recrutements, sur des contrats pouvant aller jusqu'à 3 ans, permettront de garantir l'attractivité de la collectivité et de sécuriser le personnel recruté le cas échéant.

Il est donc proposé d'ouvrir à la voie contractuelle l'emploi suivant :

- 1 emploi d'attaché pour exercer les missions de responsable de service,
- 1 emploi d'ingénieur pour exercer les missions de responsable de service,
- 1 emploi d'agent de maîtrise pour exercer les missions de responsable d'équipe.

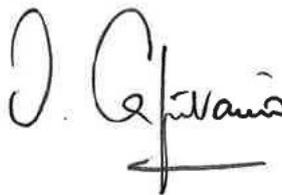
La rémunération de cet agent contractuel sera établie selon l'expérience professionnelle, la grille propre au grade correspondant et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité

Au terme de ces modifications, les effectifs budgétaires inscrits au tableau indicatif des grades et emplois du budget annexe d'Assainissement s'établissent à 292 emplois ouverts.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. WEIL
Vice président du Conseil départemental



DÉLIBÉRATION N° 2025 -3 - 1 . 13 . 13

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23/06/2025

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le 23/06/2025,
dans la salle des séances de l'Hôtel du Département,
conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Étaient absents excusés :

Membres de la commission ayant donné délégation de vote pour la séance :

Objet : Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe d'Assainissement.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu sa délibération n° 2024-8 - 1.10.10 du 9 décembre 2024 portant mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental - Budget annexe d'Assainissement ;

Vu l'avis du comité social territorial.

Considérant le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Sur le rapport présenté au nom de la 1^{ère} commission par Mme Aggoune ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés :

- 1 emploi d'attaché pour exercer les missions de responsable de service,
- 1 emploi d'ingénieur pour exercer les missions de responsable de service,
- 1 emploi d'agent de maîtrise pour exercer les missions de responsable d'équipe.

Article 2 : La rémunération de cet agent contractuel sera établie selon l'expérience professionnelle, la grille propre au grade correspondant et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

Article 3 : L'ensemble des créations et suppressions précitées vaut modification du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental du budget annexe d'Assainissement.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe d'Assainissement.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle 77000 Melun - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification. La juridiction administrative peut être saisie à partir du site <https://www.telerecours.fr>.

Le Président du Conseil départemental

Olivier Capitanio

Direction des ressources humaines
Service ressources et pilotage RH

RAPPORT N° 2025-3 - 1 . 14 . 14

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23/06/2025

**Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental.
Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.**

Le présent rapport a pour objet de vous proposer une actualisation du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental afin de tenir compte de l'évolution des besoins des Val-de-Marnais, des engagements du projet d'administration, des orientations prioritaires de notre collectivité et des nécessités des services départementaux.

Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés :

Compte tenu de la difficulté à recruter des titulaires sur les emplois de la collectivité, des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels (article L. 332-8 2°) à défaut de candidats titulaires. Ces recrutements, sur des contrats pouvant aller jusqu'à 3 ans, permettront de garantir l'attractivité de la collectivité et de sécuriser le personnel recruté le cas échéant.

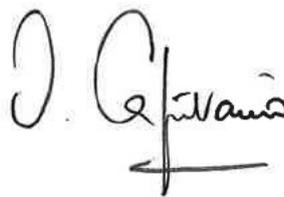
Il est donc proposé d'ouvrir à la voie contractuelle 1 emploi de technicien pour exercer les missions de gestionnaire technico-administratif

Au terme de ces modifications, les effectifs budgétaires inscrits au tableau indicatif des grades et emplois du budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale s'établissent à 24 emplois ouverts.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. WEIL
Vice président du Conseil départemental



DÉLIBÉRATION N° 2025 -3 - 1 . 14 . 14

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23/06/2025

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le 23/06/2025,
dans la salle des séances de l'Hôtel du Département,
conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Étaient absents excusés :

Membres de la commission ayant donné délégation de vote pour la séance :

Objet : Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu sa délibération n° 2024-8 - 1.11.11 du 9 décembre 2024 portant mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental - Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale ;

Vu l'avis du comité social territorial.

Considérant le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Sur le rapport présenté au nom de la 1^{ère} commission par Mme Coulon ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés :

- 1 emploi de technicien pour exercer les missions de gestionnaire technico-administratif.

Article 2 : L'ensemble des créations et suppressions précitées vaut modification du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental du budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle 77000 Melun - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification. La juridiction administrative peut être saisie à partir du site <https://www.telerecours.fr>.

Le Président du Conseil départemental

Olivier Capitanio

RAPPORT N° 2025-3 - 1 . 15 . 15

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23/06/2025

**Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental.
Budget annexe des Foyers de l'Enfance.**

Le présent rapport a pour objet de vous proposer une actualisation du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental afin de tenir compte de l'évolution des besoins des Val-de-Marnais, des engagements du projet d'administration, des orientations prioritaires de notre collectivité et des nécessités des services départementaux.

1. Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés :

Compte tenu de la difficulté à recruter des titulaires sur les emplois de la collectivité, des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels (article L. 332-8 2°) à défaut de candidats titulaires. Ces recrutements, sur des contrats pouvant aller jusqu'à 3 ans, permettront de garantir l'attractivité de la collectivité et de sécuriser le personnel recruté le cas échéant.

Il est donc proposé d'ouvrir à la voie contractuelle les emplois suivants :

- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants pour exercer les missions d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif pour exercer les missions d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 emploi d'ouvrier principal de 2^{ème} classe pour exercer les missions de cuisinier.

La rémunération de ces agents contractuels sera établie selon l'expérience professionnelle, les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

2. Création de 1 emploi par suppression simultanée de 1 emploi dans le cadre de mouvements de personnel :

L'évolution de l'activité des services en lien avec les besoins de la population amène régulièrement les directions et services à réévaluer et à adapter les missions des postes notamment lors de mouvements de personnels tels que des mutations externes, de la mobilité interne ou des départs à la retraite.

Il est précisé que, si les emplois créés ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 à L. 332-14.

Suite aux ajustements d'organisation, il est proposé d'adopter les modifications suivantes :

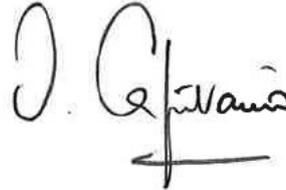
- création de 1 emploi de moniteur éducateur hospitalier par suppression de 1 emploi d'agent de service hospitalier qualifié de classe normale pour assurer la fonction d'animateur.

Au terme de ces modifications, les effectifs budgétaires inscrits au tableau indicatif des grades et emplois du budget annexe Foyers de l'Enfance s'établissent à 330 emplois ouverts.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. WEIL
Vice président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. G. Pillard". The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the end.

DÉLIBÉRATION N° 2025 -3 - 1 . 15 . 15

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23/06/2025

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le 23/06/2025,
dans la salle des séances de l'Hôtel du Département,
conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Étaient absents excusés :

Membres de la commission ayant donné délégation de vote pour la séance :

Objet : Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu sa délibération n° 2025-2 - 1.10.10 du 7 avril 2025 portant mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental - Budget annexe des Foyers de l'Enfance ;

Vu l'avis du comité social territorial.

Considérant le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Sur le rapport présenté au nom de la 1^{ère} commission par M. Hélin ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :